

LEVIATHAN



CONCEPTION ET MISE EN SCENE

Lorraine de Sagazan

TEXTE

Guillaume Poix

Leviathan

Création le 15 juillet 2024 au Festival d'Avignon

Durée
1h45

Conception et mise en scène
Lorraine de Sagazan

Mise en espace cheval
Thomas Chaussebourg

Texte
Guillaume Poix, inspiré de faits réels

Travail vocal
Juliette de Massy

Avec
Khallaf Baraho - *le témoin*
Jeanne Favre - *l'avocate du «SDF», la «voleuse»*
Felipe Fonseca Nobre - *le «régleur», l'avocat de l'association le cœur tranquille*
Jisca Kalvanda - *la mère du «régleur», l'avocate de la Policère et de la «voleuse»*
Antonin Meyer-Esquerré - *le procureur*
Mathieu Perotto - *un avocat, le «SDF»*
Victoria Quesnel - *la présidente du tribunal*
Eric Verdin - *l'avocat du «régleur», le directeur de l'association le cœur tranquille, le surveillant pénitentiaire et le cheval Oasis*

Travail masque
Lucie Valon

Interprétation musicale enregistrée
Silvia Tarozi (violon) et Maitane Sebastián (violoncelle)

Régie générale et cadrage
Vassili Bertrand

Régie plateau et réalisation accessoires
Kourou

Régie lumière tournée
Claire Gondrexon, Amandine Robert, Paul Robin -*en alternance-*

Régie son tournée
Théo Cardoso, Camille Vitté -*en alternance-*

Dramaturgie
Agathe Charnet et Julien Vella

Assistant à la mise en scène
Antoine Hirel

Scénographie
Anouk Maugein assistée de Valentine Lê

Lumières
Claire Gondrexon assistée d'Amandine Robert

Conception et création costumes
Anna Carraud assistée de Marnie Langlois et Mirabelle Perot

Création vidéo
Jérémy Bernaert

Création son
Lucas Lelièvre assisté de Camille Vitté

Musique comparution chantée
Pierre-Yves Macé

Chorégraphie
Anna Chirescu

Masques
Loïc Nebreda

Perruques
Mityl Brimeur

Administration, production, diffusion, relations presse
AlterMachine | Camille Hakim Hashemi, Marine Mussillon, Carole Willemot

Apprentie mise en scène
Danaé Monnot

Construction du décor
Ateliers de la Comédie de Saint-Etienne, Atelier Coulons Tapisserie et ateliers du Théâtre National de Bretagne

Réalisation des costumes
Anna Carraud, Marnie Langlois, Mirabelle Perot, Flore Chrétien, Tom Savonnet, Zlatoslava Novytska, Oscar Houtin et ateliers de la Comédie de Saint-Etienne

Remerciements
Toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer, Cécile Geindre

Le texte *Lévithan (matériau)* de Guillaume Poix est édité aux éditions Théâtrales.

Crédit photo : Simon Gosselin

Production

La Brèche, La Comédie de Saint-Etienne – centre dramatique national

Coproduction

TGP I Centre dramatique national de Saint-Denis, Odéon – Théâtre de l'Europe, Académie de France à Rome – Villa Médicis, ThéâtrédelaCité – CDN Toulouse Occitanie, Comédie de Reims – centre dramatique national, Comédie de Béthune, Théâtre Dijon-Bourgogne – CDN, Théâtre du Nord Centre dramatique national Lille Tourcoing Hauts-de-France, Festival d'Avignon, Théâtre national de Bretagne, La Passerelle – Scène nationale de Saint-Brieuc, Théâtre du Beauvaisis, L'Azimut - Antony I Châtenay Malabry, Scène nationale 61 (Alençon)

Avec le soutien

Région Ile-de-France

Avec le soutien artistique

Jeune Théâtre National

Accueil en résidence

CDN de Normandie-Rouen, ThéâtrédelaCité – CDN Toulouse Occitanie, MC93 - maison de la Culture de Seine-Saint-Denis à Bobigny, Le CENTQUATRE – Paris, Comédie de Valence

La compagnie La Brèche est conventionnée par le ministère de la Culture – Ile-de-France



Calendrier de tournée

2023 – 2024

15.07 – 21.07.24

CREATION

Festival d'Avignon

Gymnase Aubanel, 18h

Relâche le 17.07

2024 – 2025

13.11 – 16.11.2024

Théâtre national de Bretagne- Rennes, dans le cadre du Festival du TNB

20.11 – 21.11.2024

Le Grand R, scène nationale La Roche-sur-Yon

28.11 – 29.11.2024

Théâtre Sartrouville Yvelines CDN

05.12.2024

La Passerelle, scène nationale Saint-Brieuc

11.12 – 12.1.2024

L'Azimut, Antony I Châtenay-Malabry

30.01 – 06.02.2025

Théâtre du Nord CDN Lille Tourcoing
Hauts-de-France

25.02 – 27.02.2025

Comédie de Reims, CDN

04.03 – 07.03.2025

Théâtre de la Cité – CDN Toulouse Occitanie

18.03.2025

L'Estive, scène nationale de Foix

25.03 – 28.03.2025

Comédie de Saint-Etienne, CDN

02.04 – 06.04.2025

10.04 – 11.04.2025

Les Célestins, Théâtre de Lyon



16.04 – 17.04.2025

Comédie de Valence, CDN Drôme Ardèche

02.05 – 23.05.2025

Odéon – Théâtre de l'Europe

2025 – 2026

Théâtre du Beauvaisis

Théâtre Dijon-Bourgogne, CDN

Comédie de Béthune

La Criée, Théâtre National de Marseille

Comédie de Clermont-Ferrand

L'Espal, scène nationale du Mans

Le Printemps des Comédiens, Montpellier

- en cours -

Présentation

LEVIATHAN met en scène une investigation critique sur nos manières de considérer l'organisation et l'application du droit moderne, interrogeant ainsi nos pulsions de jugement et de répression.

Organisé autour de quatre comparutions immédiates significatives, le spectacle interroge la validité de cette procédure et ménage une rencontre avec un témoin plusieurs fois jugé dans ce cadre.

Sous un chapiteau imaginé comme un tribunal de fortune, le contre-espace théâtral se fait chambre de mémoire, avec huit interprètes dont un acteur amateur qui se porte garant de notre récit au même titre qu'il l'incite et confronte notre idéal de justice aux béances du système pénal contemporain.

LEVIATHAN tente de renverser certaines évidences et d'opérer des points de bascule par-delà le bien et le mal nous confrontant au dilemme de la violence, à son exercice légitime et à sa régulation par le droit.



Note d'intention

Genèse du projet

Pendant la crise sanitaire de 2020, nous avons entamé, avec l'écrivain Guillaume Poix, un nouveau protocole de travail en menant, dans les théâtres fermés, quelques 300 entretiens avec des personnes de tous horizons. À partir de ces rencontres, nous avons identifié, dans le champ social, ce qui constituaient à nos yeux des « manques » ou des « insuffisances ». Loin de toute démarche documentaire, thérapeutique ou évangélique, j'ai alors conçu un cycle de spectacles qui emploierait les moyens symboliques et performatifs de la fiction pour tenter de « répondre » à ces lacunes par autant d'actes théâtraux. Troisième volet de ce cycle, LEVIATHAN interroge le fonctionnement du système pénal français et ses béances.

La justice, une institution

Parce qu'elle organise les rapports et régule les conflits entre les membres d'une société, la justice est la clef de voûte du schéma social et civique. Pourtant, si chacun s'entend sur son idéal et sur sa mission, les opinions divergent quant à son application. La justesse de la justice se mesure à la manière dont celle-ci est rendue. À l'instar d'autres pays européens, la France, chanteresse des libertés et des droits de l'Homme, connaît actuellement une crise de confiance sans précédent à l'égard de cette institution.

Manque de temps et de moyens, épuisement des magistrats et des avocats, perte de sens, cette institution n'échappe pas au délabrement exponentiel du service publique. Elle peine à fonctionner comme une instance d'intégration et d'organisation collective, s'inscrit plutôt dans les conflits politiques et reproduit les rapports sociaux de force. L'action de la justice est marquée par un écart radical entre les valeurs de neutralité, d'impartialité, d'égalité, et la réalité de ses effets.

La privation de liberté, la peine, la prison

Si la finalité du droit de punir est le maintien de l'ordre public et l'assurance de la paix sociale, la question est de savoir si le droit pénal moderne, par le biais d'une politique de plus en plus répressive, arrive à accomplir sa raison d'être. Il suffit d'étudier le cas des prisons françaises tant au niveau de la surpopulation carcérale qu'au niveau du cadre social dans lequel les détenus vivent ; promiscuité, insalubrité, manque de soins médicaux, absence de vie privée, etc. La réinsertion reste problématique, la récidive élevée et la paix sociale n'est pas atteinte, loin de là. On observe aussi que pour un même délit, le risque d'être placé en détention est multiplié par cinq si l'on est sans-domicile fixe. Celui d'être condamné à la prison ferme, par huit. Au

total la population qui peuple les prisons est souvent celle que l'on ne veut pas voir. La répression judiciaire ne s'abat pas de la même manière sur toute la population. La plupart du temps on observe que la punition précède le crime. Alors face à tant de misère, qu'attend-on de la prison ? A minima pourrait-on attendre qu'elle remplisse son rôle premier, celui de protéger la société. Mais là encore, le compte n'y est pas. À terme la prison est même un facteur d'insécurisation supplémentaire puisqu'elle génère de la récidive. Des travaux de recherche ont en effet montré que l'incarcération pour de courtes périodes renforce même les facteurs de délinquance, accroît l'exclusion, éloigne du logement, de l'emploi ou de la famille, multiplie les fréquentations délinquantes et exacerbe le sentiment d'injustice ainsi que le ressentiment vis-à-vis des institutions. 61 % des personnes qui purgent une peine de prison ferme sont recondamnées dans les cinq ans qui suivent leur libération. Comme si nous étions habitués d'année en année à lire et entendre la liste sans fin des maux de la prison, ces informations suscitent le plus souvent de l'indifférence, au mieux une timide indignation. Il n'y a aujourd'hui malgré sa profonde inhumanité pas ou peu de contestation de la prison, que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur, ni de remise en cause fondamentale de l'institution carcérale.

La comparution immédiate

« Il n'y a pas de justice dans un tribunal de comparution immédiate » c'est la phrase que j'ai le plus entendue de la part des avocats que j'ai côtoyés pendant plusieurs mois. L'urgence et la vitesse sont des concepts dominants des sociétés post modernes et notre époque, s'inscrivant dans une mutation radicale du rapport au temps, est marquée par l'apparition de nouvelles conceptions du temporel telles l'urgence, l'immédiateté ou l'instantanéité. Ces exigences nouvelles se sont étendues au droit par l'instauration de mécanismes de réactions rapides à des circonstances jugées exceptionnelles aboutissant à un jugement qui, en dépit de la rapidité de son prononcé, n'est ni provisoire, ni accessoire.

La comparution immédiate est une procédure pénale simplifiée et expéditive qui dure une vingtaine de minutes (à Marseille récemment, des records de 6 minutes ont été atteints). Elle a pour but de juger l'auteur présumé d'une infraction à sa sortie de garde à vue. Quand il y a une enquête sur les faits, elle n'excède pas quinze minutes.

Tout le monde peut y assister, les audiences sont publiques. Elle est de plus en plus répandue et favorise largement l'incarcération puisque 70% des peines prononcées sont des peines de prison ferme. La peine encourue peut aller jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.



Cette procédure pénale rapide souligne clairement la forte ambivalence de la prise en considération de la temporalité par l'institution judiciaire.

Qualifiée par ceux et celles qui la pratiquent et la subissent de « justice d'abattage », de « chambres de la misère » ou de « machine à éliminer » la comparution immédiate a véritablement été consacrée en France. Elle est cependant anticonstitutionnelle dans plusieurs pays d'Europe.

Autrefois justice d'exception elle s'est normalisée avec le temps, dans la non-conscience la plus totale. Logique managériale mise au service de politiques électorales de l'ultra-sécuritaire, l'équité et la qualité n'est plus un critère d'évaluation.

En comparution immédiate les prévenus (quasiment que des hommes en situation de grande précarité) arrivent menottés, enfermés dans un box. Présumés innocents ils ne font face qu'à une chose : l'accusation. Qui juge-t-on ? Comment ?

La Responsabilité

Le sociologue Paul Fauconnet définit l'histoire de la modernité comme l'histoire de l'hégémonie de plus en plus grande de la responsabilité individuelle au détriment de tout autre système. Il est très difficile aujourd'hui de la remettre en question. L'individualisation de la responsabilité serait un effet de la division du travail social, de la diversification de la société et du renforcement de l'État. L'histoire de la responsabilité suivrait l'histoire de l'individualisation : elle s'inscrirait dans cette dynamique essentielle de la modernité

d'une autonomie du sujet par rapport au groupe auquel il appartient. Ce processus sociologique et historique serait de surcroît renforcé par des mécanismes politiques et juridiques. À savoir la naissance de l'État moderne : l'État pose les droits individuels, les institue et en surveille l'application. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de contradiction entre états et individus.

S'il est vrai que quelque chose comme la société existe, que nous sommes constitués par les relations et les groupes sociaux auxquels nous appartenons, alors il nous faut accepter l'idée que nous sommes tous impliqués dans ce qui arrive à chacun d'entre nous. Énoncer une telle idée ne signifie pas adopter une position révolutionnaire ou insensée. C'est seulement tirer les conséquences de l'existence du monde social. Oublier la validité de cette proposition reviendrait à nier même l'idée de société. S'interroger sur le système pénal impose de dégager les raisons pour lesquelles devant un événement, devant ce qui arrive, il existe cette volonté d'identifier, de singulariser, de juger plutôt que de comprendre, de généraliser, de politiser : à quoi servent la perception individualisante de ce qui arrive et l'assignation de la responsabilité à des sujets singuliers ? Ceux que l'on considère comme les ratés de la socialisation ne sont pas dissociables des conditions de sociabilisation.

La fonction du système pénal nous décharge de de notre responsabilité en individualisant le système de la punition et du droit. Le monde en effet disparaît. Tout ce qui est externe devient interne. Le crime n'est plus la traduction d'un rapport au monde, mais l'extériorisation d'un rapport

de soi à soi. Là où l'État pénal voit meurtre, nous devrions voir la violence de la vie précaire, la violence de la sociabilité masculine, la violence de l'État, la violence de la relégation économique. Le système de jugement est un système de dépolitisation, il inculque des catégories où il est solidaire du cadre de perception qui interdit la politisation de ce qui nous arrive, détourne notre attention, déstructure et par conséquent entrave les facultés de problématisation, de mobilisation et de protestation. Le système de responsabilité individuelle génère l'incapacité de se sentir responsable de ce qui arrive. L'image du monstre empêche les démarches de remise en question.

Pierre Bourdieu évoque plusieurs exemples de révolutions symboliques qui ont transformés la perception de certaines réalités, les ont inscrits dans des logiques collectives plutôt qu'individuelles et ont ainsi rendu possible leur traitement social. La maladie d'abord : penser en termes de risque collectif et d'intérêt public plutôt qu'en terme de négligence et de fautes – d'où la création de l'assurance-maladie, où les infections dont chacun souffre sont vues comme des conséquences de risques sociaux plutôt que comme des résultats de choix individuels. Mais l'exemple le plus fort et le plus pertinent est celui des accidents du travail – dont on trouve des équivalents dans la plupart des systèmes juridiques. Ceux-ci étaient perçus comme le résultat d'une imprudence, d'une défaillance ou d'une indiscipline du salarié. À la fin du XIXe siècle ils vont être requalifiés par le droit français comme le résultat d'un ensemble de facteurs que des mesures de prévention sont à même de maîtriser.

Et en décrivant l'histoire de la naissance de l'État social, Pierre Bourdieu entend ainsi affirmer l'idée selon laquelle il existe une dimension théorique de la construction de l'État. L'État n'est pas une institution dont la genèse et la forme s'enracineraient uniquement dans des logiques politiques, administratives ou économiques. L'État tel que nous le connaissons n'aurait pas été possible sans l'instauration et la diffusion de nouvelles manières de voir et de penser. Il présuppose un rapport au monde, une manière de voir le monde. Et son existence contribue en retour à renforcer une certaine perception de la réalité de la société. L'État n'est pas uniquement une donnée matérielle, c'est une idée, au mieux, une sorte de concrétisation institutionnelle d'une révolution symbolique préalable. C'est-à-dire à quel point les luttes intellectuelles et théoriques qui agissent sur les représentations que nous faisons sont immédiatement politiques.

La zémiologie, est une nouvelle discipline criminologique. Elle propose d'étudier les torts qui sont faits aux individus en raison de leur genre, de leur ethnie, de leur orientation sexuelle ou de leur âge mais aussi les torts qui peuvent être causés par la pollution, la pauvreté ou les conditions de travail. Plutôt que de penser le crime, elle pense la blessure.

Chercher des responsables aux infractions pénales conduit à une indifférence à la blessure. Un

crime est-il défini par le code pénal ou par la présence d'une victime ? Est-ce le code pénal qui réclame la justice ou la blessure et sa réparation ? Pourquoi un droit répressif plutôt qu'un droit restitutif qui prendrait en charge la réparation du préjudice subi ?

Droit répressif / droit restitutif

Le droit répressif a une fonction expiatoire, inflige une souffrance aux coupables à travers un système organisé de sanctions : une diminution de sa fortune, de son honneur ou de sa liberté. Il s'agit de le priver de quelque chose. Le droit restitutif (notamment dans le droit civil) a pour but la réparation des préjudices. La justice civile se contente d'organiser la réparation interindividuelle des préjudices causés par l'acte délictueux afin de restaurer la situation initiale quand la justice pénale, elle, ajoute quelque chose : elle réprime l'acte et punit l'auteur.

Nietzsche décrit la façon dont l'institution de la justice s'articule et découle de la logique du traumatisme et de la compensation : être affecté engendre une inclination à vouloir faire souffrir. C'est la nécessité psychique d'accomplir ce cycle de réaction, qui pousse à punir, à réprimer et donc à chercher un responsable. À l'origine du droit pénal on trouve la croyance selon laquelle il serait possible de trouver une équivalence entre dommages et douleur : administrer la douleur à un tiers. Chercher un substitut au passé en infligeant une souffrance au présent. Il existe une économie de la cruauté et de la souffrance dans nos sociétés, qui fonctionnent par confort et habitude. Une organisation de la mise à mort. Derrida dénonce une hypocrisie : en abolissant la peine de mort, nous n'aurions aboli que ce qu'il y a de plus spectaculaire dans la manière de mettre à mort. Cette justice totalement inégalitaire est sacrificielle.

L'idée selon laquelle l'appareil répressif remplit une fonction de maintien de l'ordre a été affirmée par Michel Foucault. Selon lui, le système pénal vise à conjurer la menace des masses séditeuses, des protestations venues d'en bas. Il s'est formé dans le cadre d'une lutte contre les insurrections populaires afin de permettre un contrôle du grondement de la bataille : il surveille, il réprime les moindres troubles, il enferme les individualités les plus agitées, ainsi soustraites au groupe dominé, il crée un milieu délinquant, il détourne de la politique, il inculque des dispositions à la docilité, il divise les classes populaires entre criminels et travailleurs honnêtes. Le système pénal ne devrait donc pas être compris, principalement comme une réponse à la délinquance. Ils forment avant tout une protection anti séditeuse dans la société.

Le droit restitutif lui, ramène les actions et leurs effets à ce qu'ils sont réellement c'est-à-dire leur singularité : un acte criminel est une relation interpersonnelle dans laquelle un individu a infligé un tort à un autre. Un crime est une affaire latérale et locale. Il met en relation des victimes et des coupables et non comme le droit

contemporain le fait croire, des individus et l'État, des individus et la société ou des individus et la loi. Ça ne remet pas en question la nécessité de la prison pour certains crimes graves mais il y a trop d'actes définis comme des crimes. Les dommages et intérêts peuvent constituer une sanction bien plus adaptée et moins coûteuse. C'est uniquement parce qu'il y a une victime qu'il y a un crime, car c'est l'existence d'une victime qui atteste l'existence d'un crime, en sorte que c'est la nature réelle du dommage infligé, et elle seule, qui doit déterminer la nature et l'importance de la sanction. La loi et le système judiciaire n'interviennent uniquement que comme dispositif consacré à l'organisation des sanctions et de la réparation des dommages : ce sont des instruments placés au service des individus et de leur droit.

La justice dite « transformatrice »

En France les peines alternatives mais surtout les alternatives à la peine sont extrêmement marginales, voire inexistantes.

Pendant mon année à la villa Médicis je me suis intéressée à la justice transformatrice qui va des commissions vérité réconciliation à l'abolitionnisme pénal, de la justice restaurative aux tribunaux populaires. Ces mouvements auxquels on peut en ajouter d'autres ont en commun de remettre en question le système pénal dans son ensemble - police, tribunaux, prisons - et à imaginer des alternatives qui peinent à être considérées en France. Les textes qui en font l'étude sont peu traduits en français.

Ces procédés contrairement à la prison, diminuent la récidive, favorise la réinsertion des personnes condamnées et génèrent de l'apaisement social. Il s'agit d'envisager une confrontation des parties, de créer les conditions d'un véritable « débat politique » au sein d'un

tribunal où la victime et les besoins que celle-ci peut manifester sont au centre des considérations et des décisions. Dans ce processus, des experts peuvent intervenir, mais leur présence doit être minimale. L'enjeu est bien, pour la société civile, de se réapproprier l'œuvre de Justice.

J'ai particulièrement travaillé sur l'abolitionnisme pénal, un mouvement intellectuel et militant qui s'est développé aux États-Unis et dans les pays scandinaves. Il se construit sur l'observation du fait que le système pénal dépossède les personnes concernées de leurs situations conflictuelles et plaque sur celles-ci des catégories juridiques préfabriquées et il détermine un mode de règlement que les deux parties sont contraintes d'accepter, auquel elles doivent, se soumettre, indépendamment de leur volonté. La justice pénale implique que l'État accapare les conflits privés et dépossède les acteurs d'une capacité de négociation et de détermination des sanctions selon leur propre terme, leur propre volonté, leur propre besoin. À considérer ces réflexions aussi bien désirables que crédibles. Une question se pose à nous aujourd'hui : peut-on abolir le système pénal sans faire la révolution ?

Léviathan

Cette figure mythologique et biblique qui donne son nom au spectacle a généré beaucoup d'interprétations. C'est une créature ambivalente que l'on identifie sans véritablement la connaître et dont la puissance symbolique n'a cessé d'évoluer au fil des siècles. Le *Léviathan* de Thomas Hobbes, rédigé au XVII^e siècle, traite de la transformation de l'État et de la souveraineté. Ce titre palimpseste à l'héritage biblique et philosophico-politique, convoque cette figure du monstre afin d'interroger la violence inhérente à l'idée de justice ainsi qu'à celle de réparation.



Une hétérotopie

Lors d'une conférence au Cercle d'études architecturales donnée en 1967, Michel Foucault a théorisé le concept d'hétérotopie (*Des espaces autres*, 1967). L'hétérotopie désigne un lieu contre-utopique ayant le « pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont en eux-mêmes incompatibles. » L'hétérotopie entraîne des différences de comportements, des écarts par rapport à la norme, allant même jusqu'à inventer de nouvelles normes. C'est un lieu sacré et réservé aux individus qui se trouvent en état de crise par rapport à la société dans laquelle ils vivent. Si l'utopie offre un idéal « sans lieu réel », l'hétérotopie, elle, correspond à un lieu réel.

Une forme

Je pense m'être beaucoup déplacée en étant pensionnaire à la Villa Médicis et c'est probablement ce que j'y venais chercher. Je donne désormais une importance fondamentale à la forme d'une œuvre et à sa dimension plastique. Le lien entre la justice actuelle et la tradition judéo-chrétienne est édifiante. Pour LEVIATHAN la scénographie conçue avec Anouk Maugein est une immense cathédrale de tissu incarnant l'idée d'une institution qui hérite plus qu'elle ne se construit. Cette masse imposante et versatile se présente tour à tour comme un piège, un abri, une membrane vivante, qui avale et respire. Elle se dresse sur une plaine de fumier : cohabitent ainsi le sacré et le profane, le monument et la porcherie, l'idéal et l'abjection..

J'ai travaillé sur l'ambivalence de la violence des situations auxquelles on assiste dans le spectacle qui entrent en effraction avec l'esthétisme des images, la couleur du chapiteau, la forme chantée. Il s'agit pour moi de mettre en crise l'idéalisation du système pénal, la vision volontiers romanesque d'une justice si fréquemment qualifiée de laxiste, une grave dérive sécuritaire et l'exaltation de la punition. La présence continue d'images vient renforcer le vieil adage selon lequel « la justice doit se faire et se montrer en train de se faire ». J'ai par ailleurs commandé à Loïc Nebreda des masques réalistes que portent tous les interprètes pour accentuer le caractère désincarnant de notre regard face à cette institution et son fonctionnement mécanique et répétitif. Je cherche une expérience esthétique forte, une brutalité dans le décalage pour accompagner le constat amer d'une société au bord de l'implosion inégalitaire.

Un cheval

« En même temps, une autre image m'apparaît : Nietzsche sort d'un hôtel de Turin. Il aperçoit devant lui un cheval et un cocher qui le frappe à coups de cravache. Nietzsche s'approche du cheval, il lui prend l'encolure entre les bras sous les yeux du cocher et il éclate en sanglots

Ça se passait en 1889 et Nietzsche s'était déjà éloigné, lui aussi, des hommes. Autrement dit : c'est précisément à ce moment-là que s'est déclarée sa maladie mentale.

Mais selon moi, c'est bien là ce qui donne à son geste sa profonde signification. Nietzsche était venu demander au cheval pardon pour Descartes. Sa folie (donc son divorce d'avec l'humanité) commence à l'instant où il pleure sur le cheval » KUNDERA *L'Insoutenable Légèreté de l'être*.

Le cheval est un symbole de justice au Moyen Âge. Sa présence fait aussi référence à un dispositif de justice alternatif : la médiation équine. En prison quelques associations tentent de proposer des rencontres entre détenus et chevaux qui prennent le relai lorsque les médiations humaines trouvent leurs limites. Peut-être parce que l'animal ne juge pas, c'est l'effet miroir qui est suscité, une justice au-delà des mots qui accentue la honte de l'incapacité humaine.

Un spectacle performatif

Contre le documentaire ou le témoignage : l'art comme force d'action. Je souhaite affirmer l'essence performative d'une œuvre : non pas représenter mais agir. Trouver un théâtre qui a la force originelle de l'action. Le rituel théâtral ne se substitue à rien, il possède pour moi une valeur en soi, il ajoute quelque chose. Il est un acte de pensée. Je revendique l'idée de l'art comme expérience. Kantor dit d'une œuvre d'art qu'elle ne doit pas être le reflet ou le miroir de la réalité véritable, mais son équivalent.

LEVIATHAN est une expérience collective de temps dissolu et conscientisé. Qui a le droit d'avoir du temps sous l'ère de l'ultra libéralisme, du délitement du service public et de l'ultra-répression néo-fasciste ? Qui acceptera encore de faire société dans un temps partagé ?

C'est aussi un spectacle qui s'organise autour de la mise en place d'un face à face, comme dans la justice transformatrice. Celui entre la société civile que nous représentons et un acteur amateur, Khallaf Baraho. Il est à la fois le témoin, celui qui rapporte, celui qui assiste et celui qui refuse de témoigner, de coopérer jusqu'au bout, qui refuse d'adhérer au système de la parole qui trahit et de la preuve qui permet de juger. Sa présence met la violence à nu, tourne l'ordre en ridicule, force à reconnaître sa loi, conteste, reprend possession de ses conflits confisqués, s'affranchit. Ce n'est pas un aveu murmuré mais déployé à la lumière publique.

Irréparable

Le passé est passé, la faute a eu lieu, c'est arrivé, ça a été, pour toujours irréversible. Irréparable. C'est intéressant cette construction sémantique. Par le préfixe elle marque le privatif et par le suffixe la possibilité. La fin du spectacle est cette ambivalence.

Comme l'écrivait Durkheim : accepter le choc, suspendre son jugement et commencer à penser.

Lorraine de Sagazan, juillet 2024

Temps réel : note de l'auteur

Immersion

Pendant plusieurs mois, avec Lorraine de Sagazan et une partie de l'équipe de création, nous avons mené à bien une vaste immersion auprès des différents acteurs du système pénal français.

En février 2021, j'ai ainsi suivi une formation en justice restaurative dispensée par le criminologue Robert Cario, en partenariat avec l'association France Victimes, afin de comprendre les enjeux de ce dispositif complémentaire à la justice pénale, tel qu'il a commencé à être introduit en France par la loi du 15 août 2014.

Puis, entre novembre 2021 et juin 2023, après avoir obtenu l'accord de l'administration pénitentiaire, j'ai pu passer plusieurs semaines auprès des personnels de la maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelonne, près de Montpellier. J'ai suivi au quotidien, sur leur lieu de travail, au cœur de la détention, donc, de nombreux surveillants et personnels de direction afin de nourrir tant l'écriture de LEVIATHAN que de celle de mon quatrième roman qui paraîtra aux éditions Verticales en 2025.

Avec Lorraine, entre septembre 2023 et juin 2024, nous avons assisté à de nombreuses journées d'audiences de comparution immédiate à la 23e chambre du Tribunal de Paris et mené, parallèlement, de nombreuses rencontres avec des avocats pénalistes, des magistrats, des procureurs, des personnes détenues ou anciennement détenues et des animateurs d'associations de réinsertion.

Les premières sessions de répétitions nous ont conduit-e-s à formuler de multiples hypothèses dramaturgiques, générant de nombreuses tentatives d'écriture et d'improvisations pour cerner ce qui, théâtralement, nous permettrait de tracer un geste capable de rendre compte de toute cette somme documentaire sans toutefois s'y limiter. D'inventer une forme à même d'ouvrir un chemin de pensée sur la question des alternatives à la justice institutionnelle – sujet qui nous a puissamment mobilisé-e-s avec la découverte des courants du minimalisme et de l'abolitionnisme pénal.

Comparutions

La décision de concentrer l'écriture du spectacle sur les comparutions immédiates, cette exception procédurale française unanimement décriée tant par les avocats que par les magistrats en raison de son caractère expéditif, a permis de définir la structure dramaturgique de chaque grande scène du spectacle. Le strict cadre de la comparution obéit en effet à des séquences immuables, semblables à celles des procès qui ont lieu en correctionnelle ou aux assises : exposé des chefs d'inculpation, rappel des faits, interrogatoire, contre-interrogatoire, réquisitoire et plaidoirie, suspension

d'audience pendant les délibérations, verdict.

Mais la spécificité de la comparution immédiate, c'est sa durée. Chaque audience dure en moyenne moins de 30 minutes. C'est ce temps réel, hautement problématique, que le spectacle propose d'explorer et d'éprouver. Comment juger une situation prétendument peu complexe – les comparutions immédiates concernent normalement des flagrants délits dits simples – en si peu de temps ? Est-il possible de rendre justice quand le temps manque ? L'inflation pénale couplée aux manques criants de moyens dont dispose la justice institutionnelle française malgré l'augmentation récente de son budget, produit des situations alarmantes, celles-là même dont nous avons pu être témoin ou qui nous ont été rapportées lors de nos immersions. Les professionnels de la justice sont épuisés et pressurisés ; les civils mal jugés et maltraités. La défiance ne cesse de croître. La comparution immédiate est symptomatique d'une impasse.

C'est ce point de bascule que LEVIATHAN tente d'analyser en se proposant de déplier quatre comparutions immédiates significatives – quatre histoires vraies qui nous sont parvenues chacune grâce à des sources différentes. Chaque situation décrite ausculte ainsi un élément critique de la justice institutionnelle : les délits routiers qui encombrant les tribunaux et sont sévèrement punis pour l'exemple – les peines prononcées servent parfois de vitrine politique ; les délits sans victimes, qui sont légion et contribuent à aggraver la surpopulation carcérale ; les violences sexuelles et sexistes, qui mettent aujourd'hui la justice au défi de se réformer urgemment.

Par le prisme critique de la comparution immédiate, le spectacle nous confronte à une procédure peu connue et peu traitée en fiction, souvent caricaturale tant elle assigne et défigure, incapable de s'attaquer aux causes sociales qui l'alimentent. Il évoque aussi en contrepoint des alternatives – la justice restaurative, le minimalisme pénal –, autant de dispositifs qui tentent de réformer le système pénal fondé sur la police, le tribunal et la prison. LEVIATHAN n'est ainsi pas qu'un cinglant état des lieux : c'est une tentative de déconstruction méthodique, un acte de justice transformatrice qui performe, sous nos yeux, une alternative. Elle prend ici la forme d'un face-à-face.

Destitutions

À partir de toute la matière documentaire rassemblée, j'ai tenté de déployer une écriture au scalpel, au ras du réel. Toutefois, ma démarche n'est jamais celle d'une restitution, mais bien d'une reconstitution – comme on reconstitue une scène de crime, ou comme un archéologue tente de faire ressurgir un monde englouti d'après les reliques qu'il a pu mettre au jour.

Cette version des faits s'autorise l'accident – parfois, elle le provoque sciemment en troublant la machine judiciaire, en dérangeant le protocole implacable de la procédure pénale afin d'exhiber ses ressorts. J'ai ainsi tenté de disséquer les principes comme les écarts de langage des magistrats et des avocats tels que nous avons pu les observer. D'autopsier les usages et les tics verbaux. D'exposer la rhétorique judiciaire dans toute son opacité. De la peindre d'après nature pour, d'une certaine manière, en déjouer les grandeurs et les pièges.

Pour la comparution chantée, j'ai proposé à Lorraine de versifier la matière documentaire. En mêlant les registres, j'ai essayé de dessiner les contours d'un opéra social qui assumerait l'oxymore. L'insulte côtoie le lexique juridique codifié à l'excès, mais aussi l'aphorisme et le plaidoyer. La vulgarité est stylisée, la pompe pénale dégradée. La langue est tantôt brutale, tantôt imagée. La musique de Pierre-Yves Macé permet à ce traitement stylistique spécifique – le vers rimé qui dissémine ses assonances comme autant de cris sourds – d'être en soi un dispositif polémique. Dans cette chambre de justice, chacun chante pour ne pas hurler. Car la langue que parle le droit est absconse, paranoïaque, obsédée par le détail, la périphrase, soucieuse de cribler. Elle terrasse. Elle épuise. Chaque situation est techniquement nommée, chaque éventualité est spécifiée. Les mots sont parfois rares et inusités. Les tournures désuètes, alambiquées : une beauté autant qu'un obstacle. C'est une langue étrangère qui violente parce qu'elle creuse un gouffre entre, d'une part, les spécialistes qui la manient et se la passent comme on partage un secret, et d'autre part, les justiciables, qu'elle égare et intimide.

Scientifique quoique ouvrant un champ d'interprétation considérable, elle est sacrée à nos yeux car elle régule l'ordre social et décide de nos vies. Un verdict est un énoncé performatif : dire, c'est exécuter. Les mots de la loi sont par ailleurs le fruit d'une très longue histoire. Mais nous sommes si peu à parler cette langue de spécialistes et d'experts. Le paradoxe est grand entre son caractère exagérément soutenu et verbeux et les civils auxquels elle s'adresse en comparution immédiate. Socialement défavorisés puisque cette procédure s'applique notoirement à des personnes précaires, les prévenus, avant même d'être jugés, sont déjà terrassés par sa domination. Son caractère autoritaire et brutal ne laisse aucune chance – une novlangue ancestrale à la syntaxe figée qui assigne et évacue le corps et les affects.

Par un effet de contraste volontaire et fidèle à ce que nous avons observé, la langue des prévenus telle que je l'ai travaillée est émotive, chaotique, située, contemporaine : elle caractérise un individu, elle l'expose et renseigne sur son histoire, ses blessures, ses souvenirs. Elle tente de donner à sentir, pour chaque prévenu-e, ces éléments de vie qui affleurent dans les mots, les balbutiements, les silences et les cris. Elle ne se domestique pas, elle ne se cadre pas : elle se cabre. C'est une langue vivace et inquiète,

une langue hésitante qui ressasse et combat.

De nombreuses tournures passives rendent compte de la confiscation des conflits des civils par les professionnels. L'un des prévenus insiste ainsi sur la spirale des raptus qui ont fait de lui l'étranger de sa propre vie : « Je me suis fait tabasser, je me suis fait interpellé, je me suis fait condamner, je me suis fait incarcérer », déroule-t-il, dans une infernale litanie. Dans le système pénal, on laisse faire les autres pour soi. On délègue. On se fait défendre. On se fait interroger. On se fait convoquer. On se fait incriminer. On se fait juger. On est des amateurs ; les professionnels s'approprient notre cas, notre parole, notre vie.

Confrontations

D'une toute autre nature, les monologues interprétés par le « témoin » rendent compte d'une expérience singulière qui se heurte à la mécanique déshumanisante de la comparution immédiate. Ces îlots de parole suspendent l'accumulation tragique des verdicts et des peines. Ils dérèglent notre perception et déplacent notre regard. Ce témoin est, comme il l'évoque avec humour, « un fidèle usager du service public policier, judiciaire et pénitentiaire. ». Il est le détenteur d'un savoir qu'il égrène comme on sème les graines de l'insurrection. Il n'est pas prosélyte : il a trop vécu, trop subi, trop commis. Il confronte à nos évidences, nos confort, nos illusions, l'exposé brut d'une situation collective qu'il connaît mieux que personne.

Ces fragments sont le fruit d'échanges nourris avec l'acteur amateur qui les porte mais ils ne prétendent en rien le réduire ou le réassigner à un rôle. Il est le passeur d'une plus vaste histoire que la sienne, jamais il ne s'enferme dans ses propres circonstances biographiques – il n'en dira même rien. C'est ici l'acte le plus saillant peut-être du spectacle : en désindividualisant sa prise de parole sans rien lui ôter de son caractère singulier, sans rien perdre de l'originalité de sa voix, il collectivise son destin.

Nous plongeons dans les méandres de sa mémoire et sondons, en sa présence, les traces laissées en lui par une justice de classe expéditive. Sa présence est éminemment politique, son verbe tranchant. Sa langue est un pouvoir, son silence une puissance.

Guillaume Poix, juillet 2024

*

(...)

La Présidente.- Vous auriez également
menacé
de brûler
la Tour Eiffel ?

Le SDF.- Je me souviens
pas de ça.

La Présidente.- Vous avez
conscience
que c'est une menace
terroriste
gravissime ?

Le SDF.- Je ne saurais
même pas
comment faire
pour brûler
la tour Eiffel
comment m'y prendre
comment on fait
pour brûler
autant de tonnes
d'acier ?

La Présidente.- C'est
ce que prétendent
tous
les terroristes.

Le SDF.- Je ne suis
pas
un terroriste.

La Présidente.- Que pensez-vous
de votre
comportement
Monsieur ?

Le Prévenu.- Ce que je pense ?

La Présidente.- Oui ce que vous
en pensez.

Le SDF.- Ce que je pense
c'est qu'en France
il y a

j'ai fait quarante-huit heures
de garde à vue
on aurait dû
m'interroger
on ne l'a pas fait.

La Présidente.- Tout ça
votre colère
c'est parti
de votre téléphone ?

Le SDF.- Oui.

La Présidente.- Où vous
l'a-t-on
volé
dans
le foyer ?

Le SDF.- Ce n'est pas
un foyer
je le répète.

La Présidente.- L'association
si vous préférez.

Le SDF.- Dans un foyer
on dort
mais moi je ne dors pas
là-bas
au Cœur Tranquille
parce que
ce n'est pas
un foyer
il faut connaître
les mots
les choses
les mots
ont un sens
la misère
c'est précis.

(...)

*

*

Le Témoin.- La procédure de flagrants délits.
C'est l'ancien nom de la comparution immédiate.
Un délit est commis.
Le suspect est interpellé sur le champ.
Il est placé en garde à vue.
Puis il est présenté au Procureur qui décide ou pas de le faire juger en comparution immédiate.
Chaque audience ne dure que quelques minutes.
En France, y en a 60 000 par an.
Et c'est exponentiel.
À l'origine, c'était une procédure d'exception qui s'est gentiment normalisée au fil du temps.
Ça arrive souvent, ça, j'ai remarqué.
L'exception qui devient la règle.
Moi, je viens d'un quartier, d'une rue même, où tout le monde y passe, y est passé, y passera.
Une rue où tout le monde finit un jour ou l'autre en comparution immédiate.
Une rue qui connaît bien la chanson.
(...)
Comme je dis souvent, l'éducation, c'est du mimétisme.
Si les collègues du quartier avaient été des pros du solfège ou de la harpe, je serais sûrement devenu harpiste.
Mais je suis pas harpiste.
Je suis membre d'une autre espèce.
Celle des *homo sacer*.
L'*homo sacer*, c'est un statut particulier qui existait dans le droit romain.
Ça veut dire homme sacré ou homme maudit.
L'un ou l'autre, c'est ambigu.
L'*homo sacer*, c'est celui que le peuple a jugé pour une faute qu'il estime grave.
On n'a pas le droit de le sacrifier selon les rites mais celui qui le tue ne peut pas être condamné pour homicide.
L'*homo sacer*, c'est un être insacristable mais complètement exposé à la mort.
C'est pas une espèce portée disparue.
On est encore pas mal de représentants aujourd'hui.
Notre vie, elle passe souvent par la prison.
C'est cet environnement qui produit de la violence et nous expose à la mort.
En prison, y a un suicide tous les trois jours.
Le système pénal, c'est surtout du chiffre.
Une économie.
Une journée en détention, ça coûte 110 euros.
Une journée de bracelet électronique, ça coûte 10 euros.
Pourquoi continuer à surpeupler les prisons si ça coûte si cher ?

Parce que ça rapporte plus.
La plupart des prisons, aujourd'hui, elles sont en gestion déléguée.
Sodexo, Gepa, Idex.
Ce sont les trois entreprises privées qui se partagent le marché en France.
Elles gèrent la nourriture, et l'entretien des infrastructures.
Certaines sont cotées en bourse.
Ça veut dire qu'elles doivent rémunérer les actionnaires.
Augmenter les dividendes.
Plus on construit de prisons, plus y a de détenus.
C'est pas parce qu'y a davantage de place que la surpopulation carcérale diminue.
C'est même l'inverse.
Et plus la surpopulation carcérale augmente, plus les équipements s'usent.
Plus les équipements s'usent, plus il faut faire de travaux.
Plus il faut faire de travaux, plus Sodexo, Gepa et Idex facturent.
Plus on incarcère, plus Sodexo, Gepa et Idex font des bénéfices.
Les *homo sacer* font carburer le système pénal qui génère autant d'emplois que de bulletins de vote.

*

*

La Présidente.- (...) Est-ce que vous voulez dire quelque chose à propos des faits qui vous sont reprochés ?

La Prévenue.- Non mais voilà. J'ai... J'ai pris des vêtements et j'ai pas... j'ai pas eu le temps de les payer.

La Présidente.- Vous n'avez pas eu le temps, c'est-à-dire ?

La Prévenue.- J'allais payer, d'accord ?

La Présidente.- Comment ça, vous alliez payer ? Vous êtes sûre de ça ? L'agent de sécurité a précisé que vous étiez sur le point de sortir du magasin.

La Prévenue.- J'allais payer, moi.

La Présidente.- Vous êtes certaine que vous n'aviez pas l'intention de sortir sans payer, Madame ?

La Prévenue.- De toute façon, il fallait que je paye, d'accord ?

La Présidente.- Oui, je vous le confirme, Madame. Avant de sortir d'un magasin, si vous souhaitez acquérir un bien, il faut le régler en caisse, ce n'est pas tout à fait une surprise, je pense, donc à moins que vous ayez confondu la sortie avec les caisses...

La Prévenue.- Voilà, je confondais.

La Présidente.- Madame, s'il vous plaît... Ne vous moquez pas du Tribunal. Ils étaient pour qui, ces vêtements ? (Silence.) Madame ? Vous avez entendu ma question ? Si vous ne voulez pas répondre, vous le dites simplement.

La Prévenue.- Je ne veux pas répondre.

La Présidente.- D'accord. Vous ne voulez répondre à aucune question ?

La Prévenue.- D'accord.

La Présidente.- Non pas d'accord, Madame, je vous pose la question : voulez-vous vous exprimer ou pas ?

La Prévenue.- Non mais j'ai rien d'autre à dire. J'ai

les vêtements. Mais c'est pas un vol, d'accord ? Les vêtements, j'ai rendu, je les ai rendus donc c'est pas un vol, d'accord ?

La Présidente.- C'est une tentative de vol simple, Madame, c'est comme ça que ça s'appelle.

La Prévenue.- Voilà, très bien.

La Présidente.- Non, pas très bien, Madame... En plus, vous vous êtes violemment débattue. Vous avez dégradé du matériel, vous avez... C'est violent ce qui s'est passé, Madame, vous en avez conscience ou pas ?

La Prévenue.- Ça m'a fait beaucoup de mal, je ne le nie pas, d'accord ?

(...)

*



Lorraine de Sagazan

Lorraine de Sagazan est metteuse en scène et artiste visuelle.

En janvier 2024, elle crée *Le Silence* autour de l'oeuvre d'Antonioni à la Comédie Française - Vieux-Colombier.

Après avoir étudié la philosophie et suivi une formation d'actrice, Lorraine de Sagazan se tourne vers la mise en scène en 2015. Elle se forme à Berlin en faisant des stages auprès de Thomas Ostermeier, Marius von Mayenburg ou encore Romeo Castellucci.

Son premier spectacle est une adaptation de *Démon*s de Lars Norén. Elle ouvre ainsi ce qui se distingue dans son parcours comme un premier cycle consacré à l'adaptation de textes du répertoire classique ou contemporain, à la manière dont « la fiction d'une oeuvre se confronte au réel ». Le second volet de ce cycle est l'adaptation d'*Une maison de poupée* de Henrik Ibsen, accentuant la recherche de ce qui, aujourd'hui, réactive le choc des chefs-d'oeuvre du passé. Elle clôt son premier cycle en 2019 par *L'Absence de père* d'après *Platonov* d'Anton Tchekhov pour Les Nuits de Fourvière et la MC93, dont elle co-signe l'adaptation avec l'auteur et dramaturge Guillaume Poix.

Intégrant franchement le vécu des acteurs, cette pièce amorce la recherche qui singularise un second cycle de création tourné vers la collecte de témoignages et la manière dont, cette fois, la fiction répond au réel. Guillaume Poix co-signe l'écriture des pièces suivantes. Elle déploie sa compagnie La Brèche sur l'ensemble du territoire et se tourne vers l'international. Celle qui interroge le regard des spectateurs, décide de rencontrer ceux qui ne voient pas et convie sur scène un acteur amateur non-voyant dans *La Vie invisible*, spectacle présenté au Théâtre de La Ville en janvier 2022. Prise dans les bouleversements provoqués par la pandémie depuis mars 2020, elle abandonne le projet de monter *Le Décalogue* de Krzysztof Kieslowski pour « radicaliser » le précédent geste en allant rencontrer et interroger au sujet de la réparation autant de personnes que de jours gâchés par la crise sanitaire et politique. Le travail d'écriture approfondit l'expérience d'une métathéâtralité qui pointait dès les premières recherches, *Un sacre* est créé en 2021. C'est à Rome que Lorraine de Sagazan, pensionnaire de la Villa Médicis pour un an à compter de septembre 2022, mène ses recherches dans la continuité d'une écriture immersive. Elle souhaite observer les béances du réel et tenter d'y répondre par l'élaboration de contre-espaces. *Léviathan*, investigation critique du système judiciaire contemporain, sera créé en juillet 2024 au Festival d'Avignon et présenté à l'Odéon - Théâtre de l'Europe en mai 2025.

A l'Académie de France à Rome, elle opère un déplacement vers une dimension plus plastique et commence l'élaboration d'installations et de performances dont *Monte di Pietà*, présentée à la Collection Lambert et à la biennale de Lyon en 2024, *Nature Morte* pour le centre d'art de la Ferme du Buisson, *La Défense* pour le Mac Val et *Babel* dans le cadre du Parlement des invisibles d'Anish Kapoor, présenté à Venise en mai 2025.

Guillaume Poix

Ancien élève de l'École normale supérieure, Guillaume Poix est écrivain.

Né en 1986, il est l'auteur d'une dizaine de pièces publiées au éditions Théâtrales dont *Straight* (Prix des Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre 2014, Prix Godot des lycéens et Prix Sony Labou Tansi des lycéens 2016), *Et le ciel est par terre* (Prix Scenic Youth 2017) *Tout entière* (adapté pour l'opéra par Benjamin Dupé en 2020), *Fondre* (Prix Godot des Nuits de l'enclave) et *Soudain Romy Schneider* (finaliste du Grand Prix de littérature dramatique 2020, diffusé sur France Culture en septembre 2021 dans une réalisation de Cédric Aussir, Grand Prix de la Fiction radiophonique francophone de la Société des Gens de Lettres 2022).

Son théâtre est traduit et joué dans une dizaine de pays.

Il a traduit en français, avec Christophe Pellet, *Quand nous nous serons suffisamment torturés* de Martin Crimp (L'Arche, 2020) et *Tokyo Bar* de Tennessee Williams, mis en scène par Manon Krüttli avec qui il collabore régulièrement en Suisse (Théâtre de Poche, Théâtre du Grütli, Théâtre Populaire Romand).

Depuis 2019, il travaille avec Lorraine de Sagazan. Ensemble, ils ont créé *L'Absence de père* d'après *Platonov* de Tchekhov (Nuits de Fourvière, 2019), *La vie invisible* (diffusé sur France Culture en mars 2021 dans une réalisation de Laure Egorroff), *Un sacre* et *Le Silence* (Comédie-Française, 2024).

Entre 2020 et 2022, il a été auteur associé à la scène nationale du Grand R, à La Roche-sur-Yon.

En 2022, il a été sélectionné par Arte pour intégrer leur incubateur de talents.

Au cinéma, il collabore avec Claire Simon, Nicole Garcia et Masha Kondakova.

Son premier roman, *Les Fils conducteurs* (Verticales, 2017 ; Folio, 2019), a reçu le Prix Wepler - Fondation La Poste.

Son deuxième roman, *Là d'où je viens a disparu* (Verticales, 2020), a reçu le Prix Alain-Spiess et le Prix Frontières - Léonora Miano. Il a été adapté en feuilleton radiophonique pour France Culture et diffusé dans une réalisation de Cédric Aussir en décembre 2023.

Son troisième roman, *Star* (Verticales), a paru en

L'équipe

Khallaf Baraho - le témoin

Passionné de littérature, Khallaf Baraho a travaillé de 2015 à 2018 en tant que bibliothécaire au centre de détention de Metz. En 2022, il rejoint l'atelier théâtre du centre de détention de Laon, et participe à la création collective de la pièce *Entre les murs*, ce qui lui donne une première expérience de théâtre. Puis, alors en semi-liberté conditionnelle durant son séjour à la Santé, il a participé à plusieurs ateliers d'écriture et d'éloquence en 2023 avec l'association Wake Up Café de Sèvres. C'est par leur intermédiaire qu'en début d'année 2024 il rencontre Lorraine de Sagazan pour le projet *Léviathan*.

Jeanne Favre - l'avocate du «SDJ», la «voleuse»

Jeanne Favre se forme à l'Ecole du Studio d'Asnières puis au CFA des comédiens avec notamment Nathalie Fillon, Hervé Van der Meulen et Christian Gonon. Elle travaille ensuite avec Jean- Louis Martin Barbaz, Edouard Signolet, Patrick Paroux, Vincent Tavernier, Aurélie Van Den Daele (dans *Top Girls*), avec la compagnie Les Sans Cou (dans *J'ai couru comme dans un rêve*), avec Lorraine de Sagazan (dans *Ceci n'est pas un rêve*, *Démons*, *Maison de poupée* et *Un sacre*), et dans *Maintenant que je sais* puis *Un furieux désir de bonheur* avec Olivier Letellier.

Formée au Conservatoire Jacques Ibert en danse contemporaine, elle danse dans *Château de Lumières* créé par Ethery Pagava et dans *La Boîte à Joujoux* chorégraphié par Jean- Marc Hoolbecq.

Enfin, elle a tourné notamment dans *Les Mains vides* de Marc Recha, *Le Contretemps* de Dominique Baumard, dans la série *Coeur océan* d'Alexis Charrier et Bruno Bontzolakis et dans la série *Sentinelles* de Jean-Philippe Amar.

Felipe Fonseca Robre - le «régleur», l'avocat de l'association Le coeur tranquille

Après deux années de formation autour de la parole théâtrale contemporaine brésilienne au NEET (Centre d'études et expérimentations théâtrales) à Juazeiro do Norte au Brésil, Felipe a continué son parcours d'acteur au Conservatoire Municipal Jacques Ibert de Paris avec Emilie-Anna Maillet en 2018 avant d'intégrer la Classe Prépa' de la MC93 avec Valentina Fago. En 2021, il intègre le TNS en section Jeu où il a pu travailler auprès de Loïc Touzé, Christian Collin, Françoise Bloch, Dominique Reymond, Mathilde Monier, Marc Proulx, Alain Françon, Claire-Ingrid Cottanceau, Nicolas Bouchaud, Sylvain Creuzevault, Maëlle Poésy et Stanislas Nordey.

Il travaille en parallèle en tant qu'acteur dans le

spectacle *Huit ensemble* de Pascal Rambert (Adami théâtre 2021), et, au TNS, dans des mises en scène de Sylvain Creuzevault, Mathilde Waeber et Antoine Hespel. En 2023, déjà diplômé au TNS il joue dans *Oasis Love* de Sonia Chiambretto pour le Festival d'Automne et dans *Esthétique de la Résistance* de Sylvain Creuzevault.

Actuellement, il travaille également dans *Badine!* d'Émilie Lacoste.

Jisca Kalvanda - la mère du «régleur», l'avocate de la Policière et de la «voleuse»

Dès l'âge de 14 ans, Jisca Kalvanda se forme au métier de comédienne avec l'association 1000 Visages. Elle décroche son premier rôle sur grand écran dans *Max et Lenny* de Fred Nicolas. Elle tourne dans *Divines* de Houda Benyamina. Elle décroche d'autres seconds rôles dans plusieurs films comme *De toutes mes forces* de Chad Chenouga ou *Bonhomme* de Marion Vernoux, et *Exfiltrés* de Emmanuel Hamon où elle partage l'écran avec Charles Berling et Swan Arlaud.

Parallèlement, elle intègre le TNS, l'école nationale supérieure d'art dramatique de Strasbourg. Elle joue également au théâtre notamment pour Pascal Rambert, Stanislas Nordey ou Jean François Sivadier.

Antonin Meyer-Esquerré - le procureur

Antonin Meyer Esquerré se forme au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique et a pour professeur.e.s Dominique Valadié, Andrzej Seweryn et Nada Strancar.

Par la suite, il joue sous la direction de Sara Llorca, de Florian Pautasso, de Frederic Bélier Garcia, Lorraine de Sagazan.

Cette année, il travaille aux côtés de Lorraine de Sagazan sur la création de *Leviathan*, de Sara Llorca sur une adaptation de la *Mouette* et de Matthieu Dessertine sur une adaptation de *Les Détectives sauvages*.

Oasis - le cheval

Oasis est un jeune lusitanien de 6 ans, gris pommelée, qui a grandi au Portugal. Il s'adapte avec brio aux différentes inter actions avec les comédiens, et à l'univers scénographique. C'est sa première expérience sur scène

Mathieu Perotto - un avocat, le «SDJ»

Mathieu Perotto se forme au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique de Paris (2018). Il travaille ensuite sous la direction de Lorraine de Sagazan dans

L'Absence de père puis dans *Un sacre*. En parallèle, il reprend le rôle de *Gulliver* dans le spectacle éponyme de Valérie Lesort et Christian Hecq, et tient le rôle principal du spectacle *Les Etrangers* de Clément Bondu.

Au cinéma, il est récemment apparu à l'affiche des films d'Iris Kaltenbäck, Caroline Poggi; Jonathan Vinel, Michel Leclerc ou Mathieu Gérault, ainsi que dans les séries *Le Bureau des Légendes*, *Les Rivières Pourpres* et *Amours Solitaires*.

Il a travaillé à plusieurs reprises à la radio sous la direction de Laure Egoroff sur France Culture.

Victoria Quesnel - la présidente du tribunal

Après une formation au Conservatoire de Bordeaux, Victoria Quesne intègre l'Ecole du Nord (Lille). Elle travaille sous la direction de Stuart Seide puis Laurent Hatat, Arnaud Anckaert ou Tiphaine Raffier.

Depuis 2010, elle travaille avec Julien Gosselin avec qui elle crée *Gènes 01*, *Tristesse Animal Noir*, *Les Particules Élémentaires*, *2666*, *Joueurs Mao 2 Les Noms*, *Le Passé*, *Sturm und Drang* à la Volksbühne et *Extinction*.

En 2024 elle crée *Finlandia* avec Pascal Rambert et Nom, une adaptation du roman de Constance Debré, avec Hugues Jourdain.

Eric Verdin - l'avocat du «régleur», le directeur de l'association Le cœur tranquille, le surveillant pénitentiaire

Eric Verdin est diplômé de l'ESAD de Paris (1995) où il a étudié entre autres sous la direction de Jacques Seiler, Didier Sandre, Danielle Lebrun, Roland Bertin, Michelle Marquais. Il se forme également à l'Institut d'Études Théâtrales de Paris III, à l'École de mimodrame Marcel Marceau avec Elena Serra, et au jeu masqué avec Emmanuel Vacca.

Comédien, il travaille notamment avec Lorraine de Sagazan (*Un sacre*), Christian Hecq et Valérie Lesort, Jean-Michel Ribes, Daniel Mesguich, Marion Bierry, Jean-Luc Revol, Jean- Marie Villégier, ou Georges Werler.

Au cinéma et la télévision, il joue notamment pour Audrey Diwan, Patrice Leconte, Jean- Pierre Améris, Hélier Cisterne, Noémie Saglio, Emmanuelle Bercot, Blandine Lenoir, Cathy Vernet, Jean-Michel Ribes, Pierre Aknine, Nina Companeez, et prochainement dans *L'attachement* (Carine Tardieu), *De Gaulle* (Antonin Baudry) et *Histoire d'un mariage* (Anne Le Ny).

Metteur en scène, il a monté notamment *En attendant Godot* de Beckett, *Roberto Zucco* de B-M Koltès, *King Arthur*, opéra de Purcell, *Dieu Habite Düsseldorf* de Sébastien Thiéry, *L'un est l'autre* d'après le roman de Régis de Sa Moreira, ainsi que ses propres textes.

Auteur, il a écrit et mis en scène avec Florence Muller *La Beauté, Recherche et Développements* (2013), ainsi que *La Queue du Mickey*, texte lauréat du Fonds Sacd 2016. Ces deux textes sont édités chez Actes Sud – Papiers.

Jérémie Bernaert - création vidéo et cadrage

Après avoir suivi une formation de lettres et d'ingénieur culturel, Jérémie Bernaert intègre l'équipe de la Scène nationale Culture Commune à Loos-en Gohelle de 2001 à 2014 où il initie son travail de création vidéo auprès de Guy Alloucherie notamment avec le spectacle *Les Veillées* (créations filmiques et théâtrales réalisées in situ avec des habitants dans plus d'une centaine de lieux en France, au Brésil, au Canada, au Maroc).

En 2014, débute une collaboration au long cours avec Julien Gosselin pour qui il approfondit notamment la question de l'image en direct, pour les créations *2666* de Bolaño, *Joueurs*, *Mao II*, *Les Noms* d'après Don DeLillo, *Falling Man*, *le Passé*, *Sturm und Drang* et *Extinction*. En 2017, il est invité à créer l'image de la pièce *Failing to Levitate in my Studio* de Dimitri Kourtakis.

Parallèlement, il développe une forme de narration visuelle singulière : son Phlog (journal photographié), composé de séries de textes-photos, pour lequel il s'imprègne de l'environnement urbain et crée ainsi plus de 35 séries photographiques dans une dizaine de pays à travers le monde. En 2014, il crée les *Déambulations Photographiques*, performances plastiques éphémères dans l'espace urbain. À partir de 2016, il réalise des résidences d'investigation urbaine photographique au Japon, aux États-Unis ou encore en Corée du Sud. En 2018, il est invité à La Havane pour une résidence et une exposition-installation dans l'atelier de l'artiste Wilfredo Prieto. Il effectue en mai 2019 une résidence à Bogotá et Carthagène des Indes, en Colombie, à l'initiative du Laboratoire d'artistes MapaTeatro. En 2019, il réalise également une exposition ainsi qu'une performance à Athènes, avec la galerie A-Dash et l'Institut Français d'Athènes.

Il rencontre Stanislas Nordey en 2020, et travaille avec lui sur trois spectacles : *Berlin mon garçon*, *Ce qu'il faut dire* et *Le Voyage dans l'Est*. En 2022, il travaille avec Alexandra Lacroix, pour trois opéras : *La Princesse Jaune* puis *Carmen Case* et *Belboul*.

Il débute sa collaboration avec Lorraine de Sagazan sur le spectacle *Le Silence* créé à la Comédie Française en 2024.

Vassili Bertrand - régie générale

Vassili Bertrand est diplômé en régie plateau au CFA du spectacle à Bagnolet et en régie générale à l'école supérieure d'art dramatique du Théâtre National de Strasbourg. Il entame sa carrière professionnelle en 2011 au Théâtre de la Colline en qualité de régisseur son pour le spectacle *Je disparaiss* de Stéphane Braunschweig. En 2012, Il intègre l'équipe d'Arthur Nauzyciel et participe aux créations de *La Mouette* à la Cour d'Honneur du Festival d'Avignon, *Splendid's* au CDN d'Orléans, et *La Dame aux Camélias* au Théâtre National de Bretagne. En 2019, il assure la régie générale pour le spectacle *Nickel* de Mathilde

Delahaye. Il rejoint la compagnie de Lorraine de Sagazan en 2021 et assure la régie générale pour les créations de *Un sacre* et LEVIATHAN.

Vassili Bertrand a composé des créations sonores au théâtre pour Jean-Yves Ruf, Yann Frisch, Lena Paugam, Lucie Valon, les compagnies Mauvais Sang, Lynceus Théâtre, Notre Cairn, Les Irréguliers.

Il a assuré les fonctions de régisseur son en tournée pour *Les Géants* de Lucie Berelowitsch, *Athènes/Sarajevo* du Birgit Ensemble, *Jeanne Dark* de Marion Siéfert.

Anna Carraud - conception et création costumes

Anna Carraud est une artiste autodidacte du vêtement et de la performance. Elle vit et travaille à Paris.

Elle navigue entre des codes et des esthétiques a priori éloignés, afin de décloisonner une pensée sectaire et cliché de la «sappe». Son approche performative du vêtement lui a permis de côtoyer différents milieux, du cinéma expérimental à la performance en espaces exigus, du stylisme dans le milieu de la trappe et de la pop, aux costumes pour des scènes théâtrales et chorégraphiques. Dernièrement elle collabore entre autres avec Isabelle Prim et Philippe Quesne, Mirabelle Perot, Gabrielle Hamilton Smith, Anne le Troter, Lucia Garcia Pulles, Julie Ménard, Jeanne Alechinsky et Yohann Vallée, et le groupe d'electronica Dismaze.

Agathe Charnet - dramaturgie

Agathe Charnet est née en 1991. Elle partage sa vie entre l'écriture, la mise en scène, la dramaturgie et la transmission. Elle co-dirige avec Lillah Vial la Compagnie La Vie Grande.

Du théâtre (Conservatoire du Xème arrondissement de Paris et Studio de Formation Théâtrale de Vitry-Sur-Seine), elle est aussi diplômée d'un Bachelor à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, un Master à l'Ecole de Journalisme de Sciences Po, puis à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales où elle sort diplômée d'un Master en sociologie du genre en 2020. Elle travaille cinq ans en tant que journaliste et documentaire radio (Le Monde, Arte Radio, Binge Audio, RFI).

Elle est à ce jour l'autrice de neuf pièces dont *Nuits de Juin* (finaliste Prix Sony Labou Tansi), *Le Dieu des Causes Perdues* (mes Ambre Kahan) et *Ceci est mon corps* (Bourse Beaumarchais SADC, Aide à la Création ARTCENA) qu'elle met en scène en 2022 ainsi que *Nous Etions La Forêt* (lauréat bourse Découverte CNL) qu'elle met en scène en 2024, ainsi que le projet participatif *Naissance.s* au Théâtre de la Bastille.

Elle accompagne à la dramaturgie Lorraine de Sagazan et Guillaume Poix pour *Un Sacre*. Elle est lauréate du parcours de recherche Auteurs en Tandem 2023 avec Camille Chatelain et participe à l'événement de la SADC *Les Intrépides* au Festival d'Avignon mis en scène par Léna Bréban.

Thomas Chaussebourg - mise en espace cheval

Après quelques années d'enseignement du sport dans l'éducation nationale, il danse entre 2002 et 2010 notamment pour le groupe Tango Sumo et crée quelques pièces chorégraphiques depuis 1996.

En 2011, il commence un travail spécifique dans la relation danse/cheval qui croise les principes fondamentaux de notion d'espace, propres au langage des chevaux et à la danse contemporaine. La création de *Ma bête noire*, pièce dansée pour un cheval et un danseur, jouée plus de 200 fois en France et en Europe est le fruit de ce travail. Invité par Manu Bigarnet (ex-voltigeur chez Zingaro) en 2013, il travaille pour le trio *Ouais*, pièce pour 3 acteurs et 3 comtois, et fait la connaissance de Benjamin Cannelle avec qui il co-signe la création de *Cavale* en 2015. Il crée une performance en milieu maritime, *Gwin Zégale* avec le sonneur Patrick Molard et trois chevaux. En 2019, il crée *Jusqu'au bout du monde* à Lunéville avec Rodolphe Burger. En 2020, il met en scène *Rubis* de Jérôme Sefer, et participe au clip *Chant des pistes* pour Rodolphe Burger. En 2022, le haras de Hennebont lui confie la création du spectacle de la saison du Printemps équestre 2022, *L'Autre cheval*, joué en quatuor avec 7 chevaux.

Anna Chirescu - chorégraphie

Après une formation au CNSMD de Paris Anna Chirescu a collaboré en tant qu'interprète avec différents chorégraphes dont Jean-Claude Gallotta, Luc Petton, Bill Young, Christine Bastin, Ashley Chen, Daniel Larrieu. Entre 2013 et 2020 elle danse au CNDC d'Angers dans la compagnie dirigée par Robert Swinston dans le répertoire de Merce Cunningham en France et à l'international. Elle fonde en 2017 une compagnie en collaboration avec l'artiste plasticien Grégoire Schaller. Ils signent ensemble des pièces chorégraphiques au croisement des arts chorégraphiques et visuels (*Les Indolents*, 2017, *Dirty Dancers* 2018, *Ordeal by water* 2023). En 2022 elle signe sa première pièce VACA. Anna collabore régulièrement avec des artistes d'autres champs disciplinaires du théâtre, de la musique et des arts plastiques.

Claire Gondrexon - lumières

Formée au DMA régie du spectacle spécialité lumière de Nantes (2005) ainsi qu'à l'école du TNS (promotion 2008), Claire Gondrexon y travaille au côté de Marie Vayssière, Richard Brunel, Daniel Jeanneteau et Marie-Christine Soma.

Après avoir travaillé en régie lumière pour des spectacles de Jean-François Sivadier, d'Éric Lacascade ou encore de Denis Podalydès, elle se consacre au travail de création.

Elle crée les lumières d'artistes tel Noémie Rosenblatt, Matthieu Boisliveau pour le collectif Kobal't, Laurent Vacher, Pauline Bayle, Penda Diouf ou Simon Gauchet.

Elle crée les lumières et collabore régulièrement aux créations du groupe La galerie, menée par Céline Champinot, du collectif Ubique, Lorraine De Sagazan ou encore du collectif Franco-Norvégien The Krumple.

Antoine Hirel - assistant à la mise en scène

Antoine Hirel commence le théâtre enfant dans la compagnie rennais L'Égérie Folie, en tant que comédien. Puis il poursuit sa formation de jeu au Cours Florent, notamment auprès de Claude Mathieu (sociétaire de la Comédie-Française) avant de partir en tournée à plusieurs reprises au Royaume-Uni avec Onatti Productions. Il se forme également en parallèle au théâtre forum avec Philippe Osmalin et l'association Aides et Action.

Il poursuit sa formation artistique, en s'éloignant du plateau pour un temps, et en suivant les cours du département Théâtre de l'Université de Paris 8, et de l'International Master of Performance Studies, à l'université de Stockholm. Il est diplômé avec les félicitations du jury d'un Master de Recherche en Théâtre, discipline qu'il croise avec les Gender Studies et les Visual Studies. Son mémoire de recherche s'intéressait à la représentation du corps homosexuel masculin sur la scène française contemporaine. Depuis, il publie ponctuellement des articles de recherche dans ces domaines, pour des revues comme Alternatives Théâtrales et Nordic Theatre Studies.

Il revient à la pratique, en animant régulièrement des ateliers de théâtre, que ce soit auprès d'élèves en difficulté avec la Ligue de l'Enseignement, des lycéens option théâtre avec Points Communs, ou avec les patients de l'hôpital de Valenciennes, avec Le Phénix, scène nationale de Valenciennes. Mais surtout, il collabore en tant qu'assistant à la mise en scène et conseiller dramaturgique auprès de Yuval Rozman (*The Jewish Hour, Ahouvi*), Julie Duclos (*Kliniken, Grand-Peur et misère du IIIème Reich*), Noémie Ksicova (*L'Enfant Brûlé*) et Lorraine de Sagazan (LEVIATHAN).

Lucas Lelièvre - création son

Formé à l'École du Théâtre national de Strasbourg et titulaire d'un post-diplôme en art sonore à l'École nationale supérieure d'art de Bourges, Lucas Lelièvre est artiste sonore et compositeur électroacoustique. Au théâtre, il collabore notamment avec les metteurs en scène Chloé Dabert, Julie Bertin, Jade Herbulot, Elise Chatauret, Lena Paugam, Cédric Orain et Jacques Gamblin, pour le design sonore et la création des musiques de scène.

De 2015 à 2017, il met en place avec la metteuse en scène Linda Duskova un workshop pour l'université Paris 8 Musée sonique, un dispositif sonore immersif au Musée du Louvre.

En 2019, il conçoit la musique pour le spectacle des chorégraphes Bastien Lefèvre et Clémentine Maubon au

CCN de Belfort, ainsi que pour la fiction radiophonique, Homère Iliade, réalisée par Cédric Aussir pour France Culture.

Avec Lorraine de Sagazan, il réalise en 2018 la création sonore de *L'Absence de père.*, *Un sacre* et *Le Silence*.

Pierre-Yves Macé - musique comparution chantée

Pierre-Yves Macé est compositeur. Son travail croise la musique électroacoustique et l'écriture instrumentale. Prenant pour source première le son enregistré, le document ou l'archive sonore, sa musique procède par montages, entrecroisements et glissements. Il publie des disques sur les labels Tzadik, Sub Rosa et Brocoli. Il écrit des partitions pour les ensembles L'Instant Donné, les Cris de Paris, l'Ensemble Inter Contemporain ou Ictus.

Il collabore régulièrement avec des metteurs en scène (Sylvain Creuzevault, Joris Lacoste), chorégraphes (Emmanuelle Huynh, Liz Santoro et Pierre Godard) et écrivains (Pierre Senges, Mathieu Larnaudie). Sa musique a fait l'objet d'un Portrait pour l'édition 2023 du Festival d'Automne à Paris. Il est pensionnaire à la villa Médicis en 2024-2025.

Anouk Maugein - scénographie

Anouk Maugein est diplômée de l'école Camondo à Paris en 2016. À sa sortie elle travaille au sein de l'atelier Maciej Fiszer sur les opéras *Pygmalion* et *L'Amour et Psyché* mis en scène par Robyn Orlin et créés à l'Opéra de Dijon.

En 2018 et 2019 elle scénographie différentes expositions au Musée de Cluny à Paris et assiste Marc Lainé sur divers projets. Depuis 2020 elle collabore avec plusieurs metteur·euses en scène et signe les scénographies de Lorraine de Sagazan, Jeanne Lazar, Frédéric Sonntag, Garance Bonotto, Agathe Charnet, etc. En 2023 elle collabore avec Lorraine de Sagazan sur la création de l'installation *Monte di pietà*, présentée pour la première fois à la Villa Médicis à Rome et signe les scénographies de deux de ses spectacles en 2024 : *Le Silence* créé à la Comédie Française et *Leviathan* présenté au festival d'Avignon.

En parallèle elle collabore avec le designer textile Clement Rosenberg sur la scénographie du spectacle *Nous étions la forêt* mis en scène par Agathe Charnet.

Voïc Nebreda - masques

Après une formation à l'École Internationale de Théâtre Jacques Lecoq, il se consacre depuis vingt ans à la création de masques pour la scène. Au fil des créations (notamment avec Lionel Gonzalez, Sylvain Creuzevault, Karl Eberhard, Lionel Dray, Coraline Cauchi, Christophe Patty, Claire Dancoisne) il multiplie les expérimentations techniques et esthétiques. Il organise régulièrement des laboratoires de recherche afin d'encourager une diversité d'approches et l'émergence d'une jeune création. Il est

lauréat du prix «Pour l'intelligence de la main - talents d'exception» de la fondation Bettencourt-Schueller.

Julien Vella - dramaturgie

Après des études de philosophie à l'ENS de Lyon, Julien Vella rejoint l'école du TNS comme dramaturge stagiaire en avril 2022, pour une mise en scène de *Sallinger* de Koltès par Mathilde Waeber. Sylvain Creuzevault l'y invite à créer la dramaturgie du spectacle de sortie du groupe 47, *l'Esthétique de la résistance* de Peter Weiss, puis l'engage sur sa dernière création *Edelweiss [France Fascisme]* au théâtre de l'Odéon. En 2024, il collabore aux créations de Lionel Dray et Clémence Jeanguillaume, *Madame l'Aventure*. L'an prochain, il sera dramaturge à l'Opéra de Nancy pour une création de Samuel Achache : *Les Incrédules* (juin 25).

Il co-fonde le Groupe Cauté en octobre 2023 avec des artistes de la promotion sortante de l'école du TNS et travaille en ce moment à la mise en scène du premier spectacle de la compagnie, *L'homme sans qualités*, d'après Robert Musil.

Extraits de la revue de presse

« Nous voilà prévenus : la justice est un cirque, un théâtre de masques et de marionnettes (...) Lorraine de Sagazan assume avec ce LEVIATHAN un théâtre d'interpellation, mais sans cesse elle tisse le réel et le rêve, qui se rejoignent dans le moment le plus fantastique du spectacle. Un cheval, un vrai cheval, à la robe gris pommelée surgit sur scène, magnifique, apparition synonyme de liberté, de puissance et, peut-être, de consolation (...) Entre grotesque et beauté, la metteuse en scène imprime des images d'une force renversante. »

Fabienne Darge - Le Monde

« L'impressionnante réussite de Sagazan est de faire avec LEVIATHAN tout autre chose que du théâtre documentaire, tout autre chose qu'un âpre réalisme plus évident quand on parle de tribunaux. (...) LEVIATHAN est une œuvre à la beauté plastique saisissante et inquiétante. (...) Il est d'ailleurs étonnant de pouvoir dire à quel point les acteurs parviennent à être excellents ».

Sonya Faure, Libération

« LEVIATHAN est un acte fort, une vision de l'espace rare, un texte éblouissant, une dénonciation tragique. C'est un chef-d'œuvre, un vrai dont on sort changé.e.s pour longtemps, on le sait. Les images qu'elle a créées là vont marquer l'histoire du théâtre. Un choc ! »

Amelie Blaustein-Middam Cult.news

« Avec ces quatre cas de figure, Lorraine de Sagazan et Guillaume Poix pointent les tares du système pénal. Les perspectives d'une justice transformatrice restent évoquées en filigrane dans une plaidoirie de l'avocate de la défense à laquelle le jury reste sourd. Le spectacle file à toute allure et la charge est implacable. »

Callista Croizer, Les Echos

« Avec la magie d'une plasticienne, Lorraine de Sagazan oblige à prendre une distance « brechtienne ». Elle masque délicatement magistrats, avocats, accusés à qui elle impose une diction volontairement théâtrale et chahutée, des postures chorégraphiées, des costumes étranges et fantasmatiques. Le seul à ne pas être masqué, et en costume ordinaire, est un ex-taulard (dix-ans d'emprisonnement) devenu ici remarquable acteur et qui commente une procédure qu'il a dû traverser. »

Fabienne Pascaud, Télérama

« Dans un cas, l'imprégnation du réel et du carnavalesque, du vrai et du faux, de l'amateur et du professionnel à Avignon m'a réduit en miettes. Dans LEVIATHAN, une burlesque terrifiante du système judiciaire français mise en scène par Lorraine de Sagazan, des acteurs portant des masques en plastique et se déplaçant comme des jouets à remonter jouent plusieurs procès « immédiats » rapides : des procédures légales offertes à ceux qui sont pris en flagrant délit. »

Helen Shaw, The New-Yorker

« A partir d'une immersion au cœur du système judiciaire, explorant la procédure de comparution immédiate, Lorraine de Sagazan et les siens créent un rituel théâtral étrange et saisissant, qui se décale du réel pour mieux l'ausculter et en révéler les dysfonctionnements. Une mise en jeu efficace et troublante de l'autorité judiciaire, plaidant pour une justice réparatrice.. »

Agnès Santi, La Terrasse

« Qui est le monstre ? », interroge Lorraine de Sagazan. Son LEVIATHAN n'a pas fini de nous hanter. (...) Sur scène, le chronomètre se déclenche, et, lorsque le verdict tombe, un chiffre apparaît à l'écran dans un fracas sonore : le spectateur le reçoit comme une gifle tant la peine semble disproportionnée et inadéquate pour réparer leurs actes. Les comédiens donnent magistralement corps au petit peuple des précaires jugés en correctionnelle »

Marie-Eve Barbier, La Provence

« Des applaudissements frénétiques, et un public debout, bouleversé. On ne ressort pas indemne de LEVIATHAN, la dernière création de Lorraine de Sagazan (...) La fin de mois arrondie du policier trop zélé, la satisfaction du procureur de remettre à leur place ceux qui n'ont rien à faire là... Les scènes s'enchaînent, insoutenables.

Des victimes, il sera peu question. Mais la prison, ventre métaphorique du Léviathan, sera bien pleine. »

Sonia Garcia Zahar, Vaucluse Matin

« Quelle claque. C'est le mot d'ordre à la sortie de LEVIATHAN. Lorraine de Sagazan et Guillaume Poix ont façonné un spectacle-monstre, d'une beauté plastique mystique et d'une langue à la justesse cinglante. (...) »

Joshua Thomassin, Premièrepluie.com

Radios et tv

France Info, Tout public

Jeudi 14 novembre 2024 par Thierry Fiorile

Sujet sur LEVIATHAN avec l'interview de Lorraine de Sagazan

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/tout-public/immersion-dans-un-point-de-deal-avec-siam-spencer-le-hip-hop-symphonique-avec-issam-krimi-et-la-piece-leviathan-de-lorraine-de-sagazan_6869117.html

France Inter, 2e 7/10

Mercredi 17 juillet à 8h11 par Stéphane Capron

Sujet sur LEVIATHAN avec l'interview de Lorraine de Sagazan

rfi, De vive(s) voix

« Jeudi 18 juillet en direct de 15h30 à 16h, par Pascal Paradou »

Festival d'Avignon : derrière la scène: les écritures dramaturgiques »

Invités : Guillaume Poix, auteur de Léviathan « Festival d'Avignon : derrière la scène: les écritures dramaturgiques»

<https://www.rfi.fr/fr/podcasts/de-vive-s-voix/20240718-festival-d-avignon-derri%C3%A8re-la-sc%C3%A8ne-les-%C3%A9critures-dramaturgiques>

Arte journal

Samedi 13 juillet, par Frédérique Cantu

Sujet sur Léviathan avec une interview de Lorraine de Sagazan (metteuse en scène) et Victoria Quesnel (comédienne).

<https://www.arte.tv/fr/videos/121222-000-A/au-festival-d-avignon-leviathan-convoque-la-justice-sur-scene/>



DIRECTION ARTISTIQUE

Lorraine de Sagazan

ADMINISTRATION, PRODUCTION, DIFFUSION, RELATIONS PRESSE

AlterMachine

ADMINISTRATION, PRODUCTION, DIFFUSION

Marine Mussillon & Carole Willemot
marine@altermachine.fr | carole@altermachine.fr
+ 33 6 06 29 90 13 86 | + 33 6 79 17 36 65

RELATIONS PRESSE

Camille Hakim Hashemi
Camille@altermachine.fr
+ 33 6 15 56 33 17